

L'Hyper !

N°263/08

29 février 2008

18 pages



**Une grève
de la faim
pour un
emploi**

**Temps partiel
et grève chez ED**

▼ Ouverture

Sommaire et indices page 02

Où est la poubelle ? page 03

▼ Temps partiel

Le temps complet choisi page 04

Bilan social page 05

Test polyactivité page 06

Expressions page 08

Auchan aussi ! page 09

▼ Dans les coulisses

Grèves et accord page 11

Emplois page 12

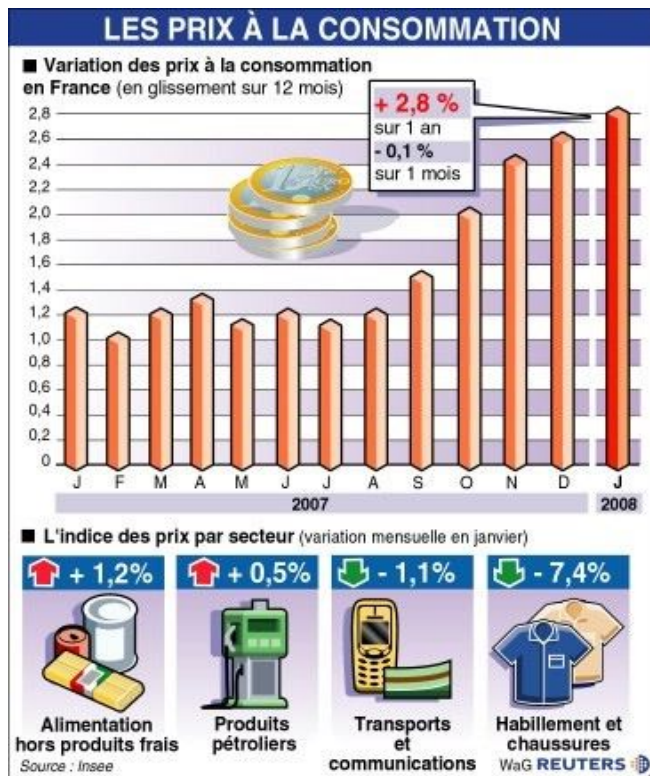
▼ ED Chilly - Mazarin

Un ED franchisé page 13

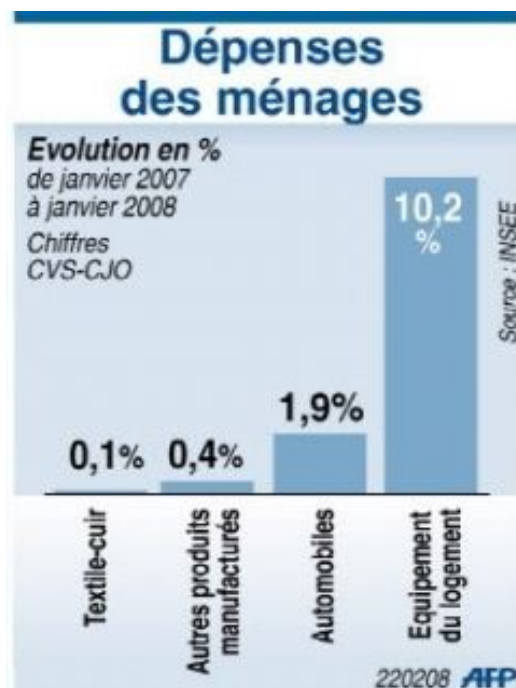
Grève de la faim page 16

10 jours de grève page 17

INFLATION



INDICATEURS 2008



DECLARATION DES
TRANSACTIONS SUR
ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF, Carrefour déclare avoir procédé à des transactions sur actions propres

390 000 actions du 18 au 22 février soit **18,11 millions d'euros.**

729 004 actions du 11 au 15 février soit **33,73 millions d'euros.**

333 500 actions du 4 au 8 février soit **45,35 millions d'euros.**

333 500 actions les 28 janvier au 1er février soit **15,66 millions d'euros.**

575 000 actions les 21 au 25 janvier soit **28,14 millions d'euros.**

302 000 actions les 27 et 28 décembre, soit **16,13 millions d'euros.**

270 000 actions du 17 au 21 décembre, soit **14,09 millions d'euros.**

722.092 actions du 3 au 7 décembre soit **38,61 Millions d'Euros**

802.000 actions. **38,77 Millions d'Euros**

602.190 actions du 26 au 30 novembre. soit **31,56 Millions d'Euros**

405.000 actions pour un soit **19,9 millions d'euros.**

715.000 actions, soit **34,5 millions d'euros.**

722.092 actions soit **38,6 millions d'euros.**

802.000 actions,. **38,77 Millions d'Euros**

760.000 actions du 22 au 26 octobre, soit **36,24 Millions d'Euros,**

332.982 actions, soit **16,46 millions d'euros**

746.050 actions soit **35 Millions d'Euros.**

...

...

Où est la poubelle ?



par Serge Corfa

Le 7 février 2008 lors de la rencontre des délégués CFDT avec la DRH à Orléans, une déléguée CFDT de Créteil s'est levée pour demander à la Direction des Ressources Humaines "**Où peut-on trouver la poubelle**".

A la mine interrogative de Mr Masset DRH la déléguée lui a précisé sa question " Depuis plusieurs mois la direction du groupe a lancé une opération de rachat des actions Carrefour, opération qui porte sur 4,5 milliads et doit durer 3 ans. Chaque semaine vous rachetez environ 20 millions d'euros d'action pour les retirer du circuit boursier en espérant que ce retrait fasse si ce n'est remonter l'action au moins maintenir son cours. Ces actions vous les détruisez. J'aimerais bien savoir où se trouve la poubelle, où vous jetez ces 20 millions chaque semaine".

Bien entendu il n'y eut pas de réponse à cette question effrontée. Elle n'a rien compris au capitalisme se diront quelques personnes bien pensantes

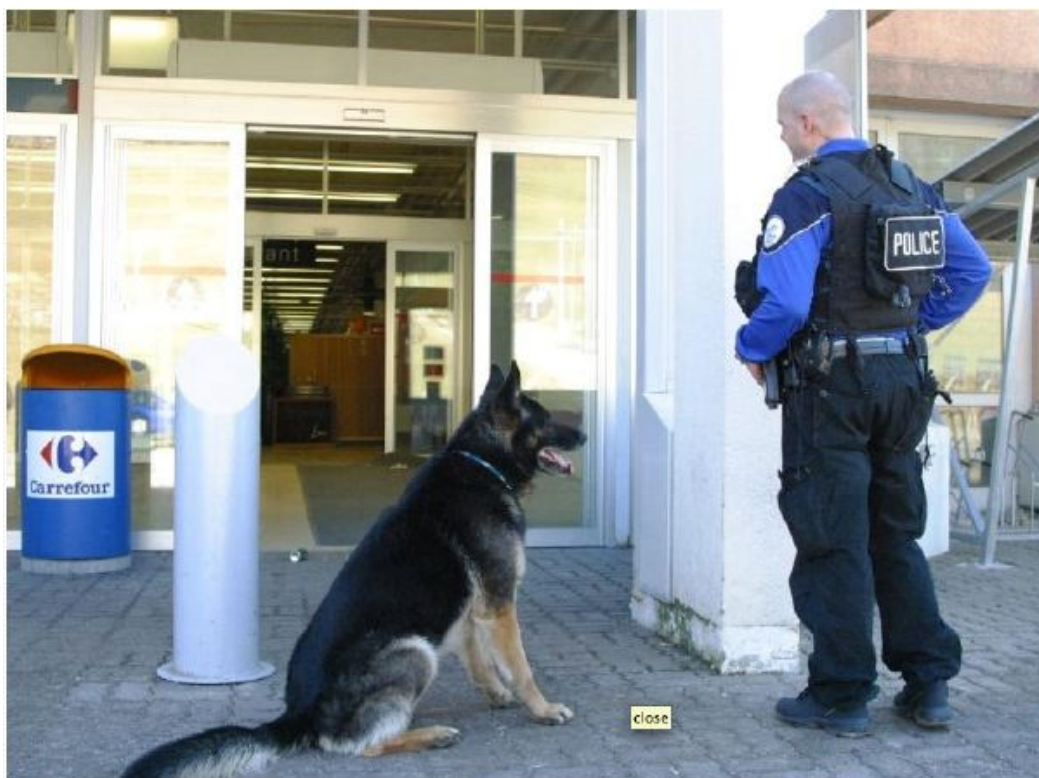
Notre déléguée n'avait pas dit son dernier mot et grace aux relations internationales de la CFDT, nous avons mené l'enquête.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous annoncer que nous avons localisé cette poubelle .La preuve nous avons la photos ! (aucun trucage)

Attention comme vous pouvez le constater cette poubelle est puissamment gardée et ne se trouve pas en France.

En effet comme il fallait s'y attendre la direction a choisit une poubelle Suisse.

Afin d'éviter un embouteillage et des violences nous taisons le nom de cette ville mais sachez que le 13 mars la CFDT fera tout son possible pour la vider.



Les DRH ont oubliés d'inviter les organisations syndicales pour parler de la revalorisation des contrats des temps partiels

On les comprend en 2007 46% des employés ont été embauchés à temps partiel.

50% de l'effectif est à moins de 30 heures

Les "étudiant" vont-ils remplacer les salariés.

En tout état de cause la CFDT dit "chiche".

Le temps complet choisi

Carrefour mais aussi Auchan choisissent le même jour pour annoncer en chœur vouloir développer la polyactivité dans leurs enseignes pour permettre d'atteindre les 35 heures sur la base du volontariat.

Les action syndicales de décembre et février ont écornées leurs images de marque aussi les entreprises de la distribution essaient de redorer leurs blason devant l'opinion publique.

Pas de surprise pour la CFDT Carrefour qui suit avec attention les tests lancés dans les magasins Venette et Mont Saint Aignan à la fin de l'année 2007.

A Mont Saint Aignan la CFDT majoritaire considère l'expérience comme positive. En sera t-il de même quand ces tests seront généralisés à tous les magasins de l'enseigne ?

La CFDT veut négocier cette mise en place et autres points pour éviter le temps partiel imposé.

Carrefour a annoncé jeudi 28 février tester dans deux de ses hypermarchés la « polyactivité » auprès de ses caissières qui souhaitent travailler à temps complet. Le temps partiel subi est une des causes des faibles rémunérations qui ont attisé la grogne dans le secteur ces dernières semaines.

« La grande distribution est dans l'œil du cyclone », souligne un responsable de la CFDT. Deux mouvements de grève, les 21 décembre et 1er février dernier, ont été lancés justement sur les thèmes du pouvoir d'achat et de la lutte contre la précarité.

Aux caissières qui le souhaitent, il serait demandé d'être employées à la mise en rayon, à l'administration, à l'emballage ou d'autres activités. Le but est d'atteindre les 35 heures hebdomadaires et d'augmenter les revenus. Car sur les quelque 20.000 employées de caisse que compte Carrefour, 40% à 50% le sont à temps partiel.

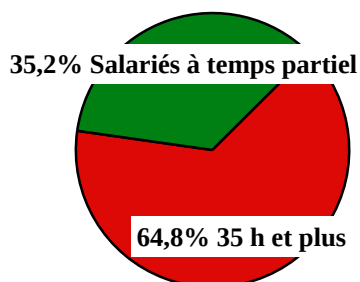
L'expérience a déjà été tentée dans un des magasins de l'enseigne. Parmi les 70 caissières à temps partiel de Mont-Saint-Aignan, 25 ont acceptées et 16 ont été retenue puis formées.

A Carrefour la CFDT voudrait que la décision ne concerne pas les seuls hypermarchés, mais aussi tout le groupe, jusqu'aux enseignes discount. Et là encore, elle appelle à ouvrir des discussions, pour discuter du temps partiel, mais aussi des salaires.

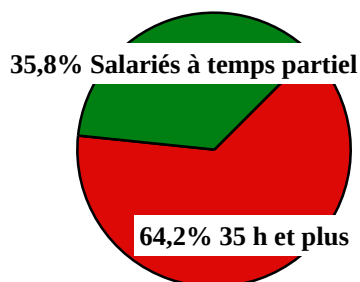
Temps partiel

- Revalorisation des heures travaillées des salariés à temps partiels non choisis
- Une polyactivité reconnue et permettant un emploi à temps plein.
- Une augmentation régulière et programmée de leur contrat de travail
- Aucun contrat à temps partiel non désiré en fin de carrière
- Une véritable bourse à l'emploi permettant d'accéder aux emplois à temps plein.
- Réforme du paiement des heures en cas d'absence

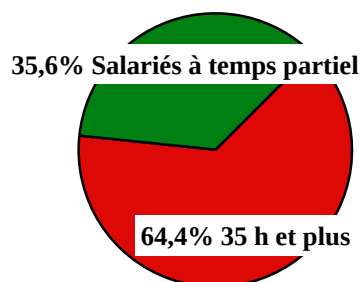
Employés Année 2003



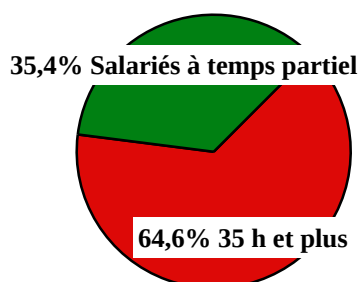
Employés Année 2004



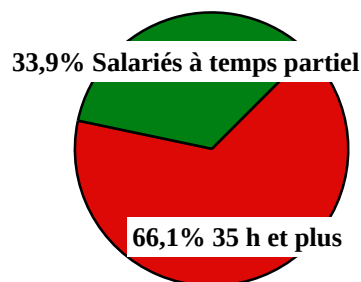
Employés Année 2005



Employés Année 2006



Employés Année 2007

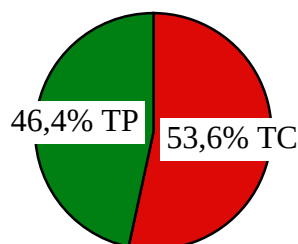


Carrefour

En 2007 il y a
21 490 employés
à temps partiel
(34%)

En 2007 Carrefour a
embauché
14 952 employés à
temps partiel (46,4%)

Embauches employés en
2007



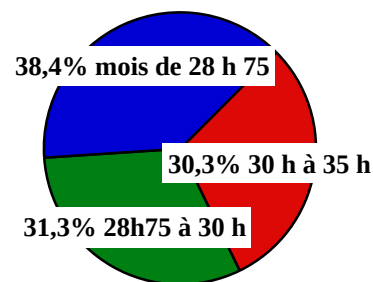
En 2007 les salariés à
temps partiel se ré-
partissent en

1 721 (8%)
+ 30 h à 35 h

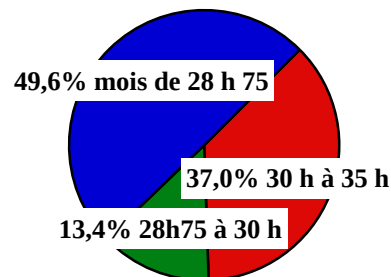
9 113 (42,3%)
égale 30 h

10 656 (49,7%)
inférieur à 30 h

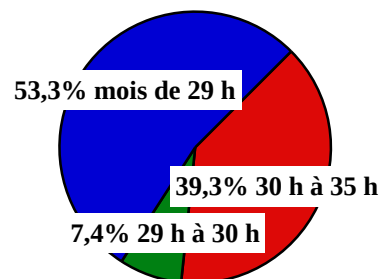
Temps partiel Année 2003



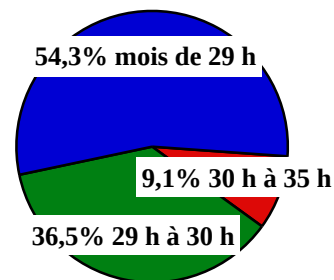
Temps partiel Année 2004



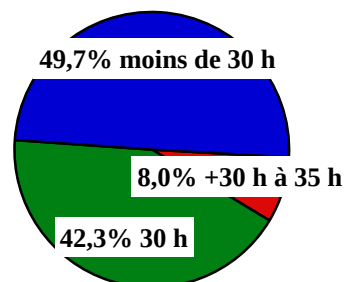
Temps partiel Année 2005



Temps partiel Année 2006



Temps partiel Année 2007



Polyactivité entre les caisses et les rayon - Brigade volante.

Une possibilité pour les temps partiel de passer à temps complet. 2 magasins testent la méthode jusqu'au 31 décembre 2008

Lors de la partition la direction avait proposé un accord pour permettre aux salariés à temps partiel de passer à temps complet.

L'accord 2007 n'ayant pas été signé, faute d'augmentation de salaire suffisante, la CFDT avait demandé à la direction de procéder à ce test.

Après avoir laissé passer 6 mois la direction accède enfin à cette demande.

A Mont Saint Aignan, magasin test la CFDT est majoritaire.

Elle suivra donc ce test en temps réel.

Carrefour lance dans les magasins de Venette et de Mont Saint Aignan deux expériences: Polyactivité entre les caisses et les rayon, Brigade volante.

Ces démarches doivent permettre d'offrir aux caissières volontaires de porter leur base hebdomadaire contractuelle de 30 heures à 35 heures en effectuant le complément d'heures sur un autre rayon du magasin

Pour la direction elle doivent répondre à un vrai besoin au niveau des rayons, les jours de Carte Pass notamment et permettre de lisser les pics d'activité, bénéficier d'une grande réactivité et limiter le recours aux saisonniers grâce à la brigade volante

Conditions: Démarrage en octobre/ novembre et jusqu'au 31 décembre 2007

Proposer un avenant à 35h à durée déterminée jusqu'au 31/12/2007

Appel au volontariat par affichage et dépôt de candidature au chef de caisse

Venette

Le magasin de Venette a mis en place un test de polyactivité depuis le 02 octobre.

Le test répond à une demande sur le mardi après-midi (jour de la Carte Pass, le CA du mardi étant parfois supérieur au CA d'un samedi et les étudiants n'étant pas toujours disponibles en semaine)

Toutes les caissières ont les mêmes horaires: le mardi de 15h00 à 20h15

Les caissières réalisent de la mise en rayon dans 4 rayons: 1 personne au rayon liquide, 3 personnes au rayon

épicerie sèche, 2 personnes au rayon droguerie-parfumerie, 2 personnes au PLS Les caissières ne sont pas en réserve, dans la mesure du possible

Mont Saint Aignan

Mise en place de la polyactivité entre les caisses et les rayons.

Les besoins de mise en rayon sont sur le PGC, le jeudi, vendredi et samedi, de 13h à 18h

8 personnes minimum seraient nécessaires au PLS, Epicerie, Liquide, Droguerie

Démarrage le 02 novembre, jusqu'au 31 décembre. Appel au volontariat en octobre

Mise en place d'une brigade volante:

Besoin: minimum 5 contrats, sur non alimentaire + alimentaire

Démarrage de la période de test: 1 er novembre 2007, pendant 1 an

Première phase: Appel à volontariat en interne, y compris CDD (avec passage CDI lors de l'intégration de la Brigade); pour le remplacement des l'employés dans les rayons: Ecole Carrefour Contrat.

Deuxième phase, si volontariat interne insuffisant, recours au recrutement à l'externe: Contrat aidé en CDI

Et après la brigade volante?

Trouver une vraie structure juridique au delà du 31/12 et Réfléchir à des moyens d'étendre l'expérience (aux autres temps partiels du magasin par exemple)

Rappel

Question CFDT

Qui fait le recrutement et quels sont les critères de recrutement ? Nous sommes inquiet sur ce point et nous redoutons des dérives dans la mesure où le recrutement se fait par le manager. Nous espérons que l'entreprise ne pratique pas : « le délit de sale gueule »

Réponse : Les critères de recrutements sont : la motivation et l'aptitude physique. Le recrutement se fait après un entretien entre le salarié et le manager pour connaître sa motivation et le salarié passera une visite médicale pour valider son aptitude physique.

Aujourd'hui nous ne savons pas, si le test est concluant, quel genre de contrat aura le salarié concerné.

Les salariés de la « brigade volante » devraient comme « Mr réserve » être rattachés au directeur en terme d'organisation et il faudra déterminer à quel secteur seront amputés les salaires.

Temps partiel

Le nombre d'emplois à temps partiel a doublé en 25 ans

Selon une étude de la Dares, elle est passée de 8,2 % des salariés en 1982 à 17,9 % en 2005.

La progression du temps partiel semble davantage résulter de la mise en place de mesures de politique publique favorisant cette forme de travail, notamment de 1992 à 2003. Tel est le cas de l'instauration, en 1992, d'un abattement de cotisations patronales sur les emplois à temps partiel ou encore de l'essor des contrats aidés, souvent à temps partiel, notamment dans le secteur non marchand.

Près d'un salarié sur trois déclare travailler à temps partiel parce qu'il n'a pas trouvé d'emploi à temps complet. Le temps partiel est répandu dans des emplois peu qualifiés.



Carrefour teste le "temps complet choisi" pour les caissières

L'enseigne de grande distribution Carrefour teste dans deux de ses hypermarchés la "polyactivité" auprès des caissières souhaitant travailler à temps complet, a annoncé jeudi le groupe qui veut étendre l'expérience à l'ensemble de ses magasins en France.

Les caissières volontaires, et jugées aptes, peuvent être employées au remplissage des rayons pour atteindre un volume horaire de 35 heures leur permettant d'augmenter de 15% leur revenus, a indiqué lors d'une conférence de presse Jean-Luc Masset, directeur des ressources humaines de Carrefour.

"Le but est d'améliorer le pouvoir d'achat et de réduire la précarité", a commenté M. Masset, soulignant que l'expérience, menée depuis septembre dans les hypermarchés de Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime) et de Venette (Oise), se faisait en concertation avec les représentants du personnel.

A Mont-Saint-Aignan, qui compte 130 caissières, dont 70 à temps partiel --qui n'est pas inférieur à 30 heures chez Carrefour--, 25 d'entre elles ont manifesté leur intérêt et 16 ont été retenues puis formées, a précisé Bruno Louche, directeur du magasin.

L'enseigne, qui souhaite généraliser cette possibilité de "polyactivité" à tous ses hypermarchés français, estime que l'initiative pourrait concerner "plusieurs milliers de personnes" sans plus de précision.

Carrefour compte 20.000 caissières, dont 40% à 50% sont employées à temps partiel, réparties dans quelque 200 hypermarchés.

En outre, l'enseigne a quasiment achevé la mise en place dans tous ses magasins d'une gestion informatisée des plannings des caissières qui leur permet de s'organiser entre elles et de choisir leurs horaires quatre semaines à l'avance.

Les seules contraintes sont l'obligation de "faire une fermeture par semaine", de travailler le samedi, et éventuellement de voir leur choix d'horaires déplacer d'une heure, a indiqué M. Louche, assurant que le système était "plébiscité par 95% des hôtesse de caisse".

Une proposition de Carrefour en mars 2007 non signée par les syndicats

En mars 2007 la direction avait proposé aux organisations syndicales un tests sur 4 magasins pendant 6 mois pour permettre aux salariés à temps partiel dont l'horaire hebdomadaire contractuelle est égale à 30 heures de travail effectif de bénéficier d'une revalorisation temporaire de leur base horaire contractuelle hebdomadaire à 35 heures

A l'issue de ce texte si le bilan est positif une démultiplication sur l'ensemble des magasins sera proposée à la commission de suivi à compter de mars 2008.

Malgré l'avis favorable de la CFDT cet accord n'a pas été mis en place immédiatement aucune organisation syndicale ne voulant signer l'accord des salaires 2007.

Dès mai la CFDT écrivait dans sa gazette L'Hyper n°240/07 du 03/05/07

La CFDT veut cet accord tout de suite

Dés à présent il faut se mobiliser pour que la direction accepte de le mettre en place et de le déployer.

Pour les tests sur Mercure ou les caisses automatiques la direction n'a pas eu besoin d'accord.

Pour détruire des emplois ils vont vite, alors pour en créer on peut aussi aller vite.

Pour faire un test sur les temps partiels un accord est possible dès demain. Il sera signé par la CFDT.

Pour la CFDT le test sur les temps partiel doit débuter en 2007 et être étendu avant la fin de l'année.

Travailler plus pour gagner plus, les caissières à temps partiel de chez Carrefour disent oui !

A la direction de montrer sa volonté de créer des emplois stables et durables.

La CFDT dit NON à la précarité !

Une salariée à temps partiel c'est 845,86 euros net par mois pour 30 heures de travail.

Elles demandent à travailler 5 heures de plus par semaine. C'est possible, il faut le faire !



Réponse de la fédération CFDT des services

Temps complet choisi : le commencement d'un aveu ?

Face au temps partiel contraint, Auchan et Carrefour inventent un nouveau concept : « le temps complet choisi ».

Rien que cette formule pose problème.

Ce concept suscite la curiosité face à la revendication sur la réduction de la précarité, fortement exprimée par les salariés lors de la mobilisation historique du 1er février.

Pour la Fédération des Services, cette proposition a l'apparence d'une simple annonce dans cette période très mouvementée où la grande distribution se trouve dans l'il du cyclone, épinglée qu'elle est sur la dimension sociale et sur la flambée des prix.

Réelle volonté ou course pour redorer son blason ?

Ce projet de temps complet choisi sera difficilement applicable :

Comment faire concorder les horaires, quand on sait que les effectifs sont à flux tendu ?

Qui peut croire que des horaires seront proposés dans les boutiques alors que l'on sait que les enseignes ont pour objectif de les fermer.

L'expression médiatique des directions de Auchan et de Carrefour laissent à penser qu'elles se donnent bonne conscience et veulent prouver que ce sont

les salariés qui finalement choisissent de rester à temps partiel.

La Fédération des services CFDT émet de grandes réserves sur ce projet quant à sa capacité de transformer réellement la situation pour les salariés.

Par ailleurs, tenir les organisations syndicales à l'écart est inacceptable alors que ces sujets sont à l'ordre du jour dans toutes les entreprises.

Une fois de plus les employeurs du secteur manifestent leur difficulté à faire du dialogue social un instrument de changement dans ce secteur professionnel.

La Fédération des services CFDT réitère les exigences des salariés exprimées le 1er février, pour qu'une véritable négociation s'engage sur la problématique du temps partiel.



Réponse de la CFDT Auchan

La CFDT d'Auchan a demandé jeudi à la direction de l'enseigne d'engager des négociations sur sa politique de "temps complet choisi" en faveur des salariés actuellement en temps partiel subi, notamment sur la modulation du volume de leurs heures de travail chaque semaine.

Le président d'Auchan France, Arnaud Mulliez, avait présenté mercredi à la presse cette "avancée sociale" qui correspond selon lui au slogan "travailler plus pour gagner plus".

La CFDT d'Auchan s'est "réjouie" dans un communiqué de cette annonce, qui "fait écho à une revendication récurrente" du syndicat, tout en déplorant qu'"aucune information préalable n'ait été entreprise vers les partenaires sociaux".

Pour la CFDT, "tout reste à négocier", le "temps complet choisi" impliquant "des obligations légales de négociations en matière de modifications de contrat, d'organisation et de rythme de travail, de classification et de rémunération".

La direction d'Auchan a indiqué mercredi que le développement des temps complets choisis devait se faire avec comme contre-parties la "bi-compétence" et la "modulation des horaires".

La bi-compétence consiste par exemple pour une caissière à travailler un après-midi par semaine au rayon bijouterie, à l'administration, à l'emballage pâtisserie ou à la billetterie.

La modulation des horaires, qui s'applique à l'ensemble des salariés depuis un accord en septembre 2007 et est limitée à 20 semaines par an, permet qu'un salarié aux 35 heures travaille jusqu'à 40 heures par semaine, les heures effectuées au-delà étant payées en heures supplémentaires, et le temps de travail entre la 35e et la 40e heure étant récupéré pendant les semaines plus creuses.

Selon la CFDT, "la modulation ne peut s'exercer que de façon limitée".

Le syndicat revendique avant tout "une revalorisation conséquente des salaires pour l'ensemble des salariés qui se sont exprimés sur ce thème le 1er février (lors d'une journée nationale de mobilisation inter-enseignes, ndlr)".

Auchan annonce dans une conférence de presse, mais pas aux syndicats qu'il développe la poly-activité de son personnel de caisses

Avec la démarche de « temps complet choisi », l'enseigne de distribution va proposer à tous ses collaborateurs d'évoluer vers un contrat à temps plein.

«Travailler plus pour gagner plus », le slogan cher à Nicolas Sarkozy prend forme chez Auchan. L'enseigne de distribution vient en effet d'annoncer le déploiement progressif du « temps complet choisi » dans ses magasins, soit la possibilité de travailler jusqu'à 35 heures pour les employés de caisses. Ce nouveau dispositif annoncé par Arnaud Mulliez, président d'Auchan France vise à améliorer le pouvoir d'achat et la rémunération des salariés.

L'évolution vers un contrat à temps plein se fera dans le cadre d'une poly-activité choisie par les collaborateurs. Ce dispositif concerne en priorité le personnel de caisse dont près de 90 % travaille à temps partiel. Selon une enquête menée par l'enseigne de distribution, près de 8000 personnes seraient susceptibles d'être intéressées par la proposition de temps complet choisi. Une expérience a déjà été menée dans le magasin de Melun et près de 25 hypermarchés se sont engagés dans cette démarche depuis le début de l'année. D'ici à décembre 2009, l'ensemble des magasins devrait mettre en oeuvre le dispositif de temps complet choisi.



Grèves et accord

Grande distribution

La CFDT et la CGT appellent à une nouvelle mobilisation des salariés de la grande distribution lors du week-end de Pâques (22-24 mars), jugeant insuffisant l'accord signé par trois autres syndicats avec le patronat du secteur.

Le 1er février, une journée d'action, notamment sur les salaires, avait suscité une participation exceptionnelle des salariés.

«On n'a plus de perspectives»

Frédéric Calejon approvisionne les rayons d'un Carrefour à Marseille:

Quand les salariés de l'hypermarché Carrefour Grand Littoral, à Marseille, se sont mis en grève, il a suivi. Et, pendant quinze jours, Frédéric Calejon y a cru. Au meilleur salaire, à la prime de 250 euros, aux conditions de travail améliorées...

Sauf que rien n'est venu. Ou presque. Quelques centimes de mieux sur les tickets restaurant, une subvention exceptionnelle pour le comité d'entreprise et quelques heures de travail en plus pour les salariés à temps partiel. «C'est pas vraiment une victoire éclatante après plus de deux semaines de conflit», regrette ce papa de 21 ans.

Son job, c'est «équiper de vente». Un joli nom pour désigner les employés qui réapprovisionnent les rayons toute la journée et qui cornaquent les étudiants affectés aux mêmes tâches.

A la fin du mois, il ne touche pas assez pour faire vivre sa fiancée - qui bosse à temps partiel - et leur fille de 2 ans. «Quand j'arrive à 950 euros net pour le mois, c'est beau, mais ça ne suffit pas pour payer le loyer, les autres charges, faire les courses et acheter le minimum. Toutes les fins de mois, on est à découvert», regrette-t-il.

Quand il était à l'école Carrefour, c'était pire. Sous contrat de qualification, il touchait 95 % de Smic pour sept heures de cours par semaine et quasiment un temps plein en magasin. «Au bout de six mois, je devais passer en CDI, rappelle-t-il, mais ils ont fait traîner en me signant des avenants les uns après les autres... J'en ai eu marre, alors je suis allé voir les syndicats. J'ai pris ma carte à la CFDT, et quinze jours après je signalais mon CDI.» Après, il avait encore la foi. «Les chefs me disaient que si je travaillais bien, si j'étais motivé et que je ne regardais pas ma montre, je pourrais gravir les échelons et passer chef de rayon», se souvient-il.

Mais il a déchanté en voyant débarquer

des «stagiaires manager» promis aux emplois de cadre. «Les gars comme moi, on n'a plus aucune perspective d'évolution avant des années», estime-t-il. Donc pas de raison sérieuse d'espérer un meilleur salaire sans changer de job.

Libération jeudi 28 février 2008

Grève chez Prodirest

Le site Prodirest TransGourmet de Gouzeaucourt a été frappé, mardi 28 février, par un mouvement social qui a bloqué la quasi-totalité de l'activité.

Prodirest ancienne filiale de Carrefour est aujourd'hui une filiale du groupe TransGourmet qui distribue des produits alimentaires à 40 000 clients de la restauration collective et institutionnelle (hôpitaux...).

Les sites de Lens et Gouzeaucourt forment l'entité Nord - Picardie). 59 et 26 salariés ont cessé le travail.

En cause : des revendications salariales, mais surtout de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir suite à l'annonce, au comité d'établissement d'un projet de réorganisation, qui devrait toucher les deux sites. de graves menaces planent sur le devenir du site lensois. Quant à celui de Gouzeaucourt, il pourrait perdre une part importante de ses activités.

En mai dernier, les salariés de Prodirest étaient amenés à quitter Raillencourt-Sainte-Olle (où ils étaient arrivés en 1999 après leur déménagement depuis La Longueville, entre Bavay et Maubeuge) pour rejoindre la zone d'activité de La Vacquerie. Ce nouveau transfert apparaît donc inacceptable.

Question revendications salariales, le dirigeant expliquait hier qu'elles ne pouvaient être étudiées que « dans le cadre des négociations annuelles obligatoires », actuellement en cours. « On est dans un processus d'harmonisation des rémunérations au niveau du groupe », a-t-il assuré. Et de conclure : « La direction n'a pas fermé la porte au dialogue avec les salariés ».



Accord salarial chez Casino

Cinq organisations syndicales (FO, CFDT, UNSA, CFTC et Autonome) ont signé aujourd'hui un accord qui conclut la négociation annuelle obligatoire sur les salaires et conditions de travail pour 2008 chez Casino France.

L'accord prévoit une augmentation des salaires qui sera effectuée en une seule fois le 1er avril 2008.

Au 1er Avril, augmentation sur les salaires réels de 3,1% qui se décompose en 2,46% en augmentation pure + une nouvelle répartition de la cotisation retraite complémentaire qui passera à 60% pour l'employeur et 40% pour le salarié.

Ce qui fait une augmentation du salaire net de 0,64% pour les salariés (demande de la CFDT). Le minimum de grille est un peu supérieur au SMIC actuel, en cas d'augmentation du SMIC de 2 ou 2,5 %, seul le niveau 1A sera rattrapé.

Les salariés à temps partiel dont il est souvent question actuellement sont aussi concernés par plusieurs mesures. Les nouveaux entrants se verront désormais proposer des contrats de 30 heures minimum par semaine. Quant à ceux qui sont déjà salariés du groupe, ils pourront se voir proposer « à leur demande et en fonction des réalités locales », des contrats de 30 heures s'ils travaillent entre 28 et 30 heures et de 28 heures pour ceux qui travaillent de 26 à 28 heures par semaine.

Fractionnement de la semaine RTT à la demande du salarié (demandé par personne) à compter du 1er juin

Changement des bornes de semaines hautes et basses pour les temps complets (actuellement mini 28 h, maxi 39 h) proposition de + 5 et - 5 heures par semaine soit 31 h et 41 h.

Carte paiement salarié : création d'une carte spéciale salarié permettant d'avoir les remises sur achat sans obligation d'avoir la carte de paiement banque Casino.

Abondement sur tous les fonds du plan d'épargne entreprise.

Négociation d'un plan d'épargne retraite collectif avec abondement.

Négociation d'un compte épargne temps pour tous les salariés y compris les employés.

Pour l'encadrement : augmentation de la masse salariale de 3 % avec une répartition individualisée.

Dans le cadre de l'égalité Homme Femme, mise en place d'une réserve de 5 % de l'enveloppe augmentation pour régulariser la situation des femmes ayant eu un congé maternité ou un congé parental

Travail des femmes et le Hardiscount

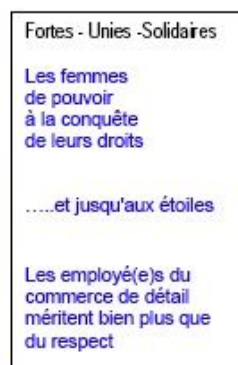
Cette année, à l'occasion de la Journée internationale des femmes ver.di (syndicat allemand du commerce) a de nouveau l'intention de promouvoir l'amélioration des conditions de travail de nos collègues hommes et femmes dans les magasins à prix cassés, en particulier Lidl.

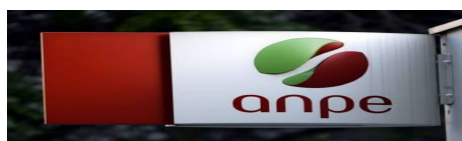
Dans cette action, nous avons besoin de votre soutien! ver.di a créé une carte postale qui sera distribuée ce jour-là aux employés et aux clients

Depuis plusieurs années, de nombreux syndicats européens se sont joints à nous, et nous les en remercions, pour faire savoir que nous résisterons toujours à la "Stratégie des prix les plus bas", parce qu'elle est réalisée quasi totalement sur le dos des salariés. L'emploi dans les magasins à prix cassés est caractérisé par des travaux pénibles et sans sécurité, des bas salaires et une absence totale de participation ou de codétermination des salariés.

Notre action doit aussi avoir pour but de sensibiliser les clients et clientes qui dans leurs achats, devaient prendre en compte les aspects qualitatifs et non pas seulement le critère du prix le plus bas.

Ulrich Dalibor **ver.di** - Fachbereich Handel





Nous prévoyons 8 000 recrutements en CDI en 2008 »

Les Hypermarchés Carrefour et l'ANPE ont renouvelé fin janvier leur accord national, pour une durée de 3 ans. Muriel Bolteau, responsable nationale du management et RH Carrefour, revient sur ce partenariat et sur les recrutements prévus cette année.

Quelles sont les perspectives de recrutement pour Carrefour en 2008 ?

Nous prévoyons environ 8 000 recrutements en CDI, essentiellement sur des postes d'employés : hôtes et hôtesse de caisse, employés de rayon, vendeurs... Et tous les métiers de bouche ! Nous avons toujours beaucoup de mal à trouver des boulangers, des bouchers..., alors que les besoins sont importants.

L'accord national Carrefour/ANPE date de 1994. Comment a-t-il évolué ?

Notre collaboration continue de se renforcer, avec quelques nouveautés. Nous réaffirmons notamment notre volonté de renforcer l'intégration de « publics cibles » comme les demandeurs d'emploi issus de quartiers sensibles, les travailleurs handicapés et les seniors. Notre souhaitons recruter des représentants de la diversité de notre société ! Nos postes sont ouverts à tous, personne ne doit hésiter à postuler.

La méthode de recrutement par simulation, mise en place avec l'ANPE, porte-t-elle ses fruits ?

Oui, en 3 ans nous avons recruté 1 200 personnes grâce à cette méthode, et ce chiffre est en constante augmentation. Les recrutements par simulation entrent totalement dans notre démarche de diversité : on ne regarde ni le diplôme, ni l'expérience, mais la capacité à effectuer un travail. Jusqu'à maintenant, cette méthode

n'était utilisée que pour les hôtes(ses) de caisse et les employés de rayon, mais cette année nous allons élargir son utilisation aux métiers de bouche et au métier de vendeur.

Une journée nationale de recrutement est prévue le 14 mars prochain. Quel est son objectif ?

Cette « Journée des métiers » a lieu simultanément dans les 218 hypermarchés Carrefour. Un stand emploi sera installé dans l'allée centrale ou la galerie marchande du magasin. Des employés et des cadres se relaieront toute la journée pour recevoir les clients/candidats, leur parler de leur métier, des avantages de notre enseigne... Nous organiserons aussi des entretiens « flash » pour les postes à pourvoir immédiatement. Comme l'an dernier, les agences ANPE viendront nous aider. L'objectif de cette journée est de donner envie aux clients/candidats de postuler chez nous. C'est aussi très positif pour nos collaborateurs, qui se sentent valorisés. Nous les impliquons dans le recrutement de leurs futurs collègues, ils sont libres de parler de leur métier au quotidien, et ils en tirent une grande fierté.

Et pour les candidats qui ne peuvent pas se rendre à cette Journée des métiers ?

Je leur conseille de se connecter sur notre site recrutement, ils y trouveront des informations très précises, des fiches qui décrivent l'ensemble de nos métiers, et pourront y consulter l'ensemble de nos offres, par critère géographique, par type de poste, de contrat, de niveau d'études ou d'expérience.

Quels sont les avantages propres à Carrefour, par rapport aux

autres enseignes de la grande distribution ?

Notre package rémunération est très intéressant : 13,5 mois de salaire, un intéressement, une participation, 6 semaines et demi de congés par an, 5% de remise sur achats, une mutuelle très avantageuse... J'ajouterai que la plupart de nos CDI sont des temps complets, même si nous offrons aussi des jobs étudiants à partir de 8 heures en fonction des heures de cours et des aménagements d'horaires pour les hôtesse de caisses.

Interview publiée le 27 février 2008

Le Groupe compte près de 500 000 collaborateurs à fin 2007

En un an, les effectifs du groupe Carrefour dans le monde sont passés de 456 300 à 490 000 (+7,4%), un chiffre qui reflète l'importance des recrutements (qui concernent chaque année plus de 80.000 collaborateurs) et les changements de périmètre intervenus au sein du Groupe en 2007 : intégration d'Atacadao au Brésil, de Plus Tengelmann en Espagne, d'Ahold Polska en Pologne, et retrait du Portugal et de Suisse.

Par région, les effectifs augmentent de + 2,7 % en Europe, de + 10,5 % en Asie et de + 23,9 % en Amérique.

Rappelons que le Groupe Carrefour fait partie des dix plus grands employeurs dans le monde.

*Les salariés
du magasin
Ed de Chilly-
Mazarin en
grève depuis
une semaine*

*La direction
a reçu les sa-
lariésven-
dredi vers
19h....pour
leur dire
.....de
reprendre le
travail lundi !*

**INADMISSI
BLE.....**

*La grève a été
reconduite.*



Un ED franchisé !

*Au vingt et unième siècle
chez Carrefour c'est comme ça !*

Carrefour vend ses salariés avec les meubles.

6 salariés refusent d'être traité comme du bétail.

**Avec la CFDT ils sont en grève depuis une semaine
pour rester travailler chez ED.**

C'est possible !

**ED c'est 250 magasin en Ile de France, 2500 sala-
riés et des embauches chaque jour.**

**La direction doit proposer au personnel des maga-
sins qu'elle franchise sans abandonner l'activité la
possibilité de rester dans la société comme elle a su
si bien le faire pour les directeurs des magasins de
Promocash, tous franchisés en 2 ans.**



Après la lutte de Carrefour à Marseille, qui vient de prendre fin, il flotte comme un air de rébellion chez Carrefour mais ici dans un tout autre registre.

Lors du dernier comité de groupe la direction ED avait annoncé son intention de franchiser 10 magasins ED.

Vendredi 15 février pendant leur pause déjeuner les salariés du magasin Ed de Chilly-Mazarin apprennent que leur magasin a été vendu à un indépendant franchisé. La transaction doit prendre effet le 11 mars.

Lundi 18 février 4 salariés se mettent en grève pour demander leur maintien dans le groupe Carrefour. Un des caissiers en grève a été muté dans ce magasin il y a 2 semaines !!!

3 salariées ne font pas grève, une est à Temps partiel à 15 h et étrangère, une CDD depuis 1 an son contrat prend fin dans quelques jours. et la troisième en CDI a peur.

Depuis, même si le magasin fonctionne grâce à du personnel venu d'autres supermarchés de l'enseigne, les grévistes campent

devant « leur » magasin, incitant les clients à signer une pétition.

"Aucun client ne vient dans le magasin et nous estimons la perte du chiffre d'affaire à 5000 euros par jour soit 30 000 euros depuis le début. Pour un hyper Carrefour ce n'est rien, pour ED c'est énorme" précise Alexandre Torgomian, délégué central CFDT

Loin de réclamer des améliorations de salaires, les salariés veulent rester dans le groupe Carrefour, et être reclassés dans d'autres magasins qui restent sous le giron du groupe Carrefour et ainsi garder leurs avantages actuels.

« J'ai signé mon contrat avec un grand groupe, pas avec un indépendant », résume Philippe Matsimouna, adjoint chef du magasin.

C'est possible et il ne suffit que d'un geste de la direction. Des embauches sont en cours dans d'autres magasins Ed dont 4 à proximité de Chilly-Mazarin.

« En quittant le groupe Ed, qui appartient à Carrefour, ils perdent, en plus d'une perspective d'évolution dans le groupe, tous les petits plus, résume Alexandre Torgomian.

Tickets restaurant, comité d'entre-



Carrefour compte-t-il vendre Ed ???

Fin décembre, le quotidien «Les Echos» avait annoncé que le géant de la distribution envisageait de céder ED et Dia en 2008.

Le groupe avait démenti cette information: "le dossier de cession de son activité hard-discount n'est pas sur le marché".

Jose Luis Duran le 10 décembre précisait «Le dossier de sortie du hard-discount de Carrefour n'est pas d'actualité».

Malgré le démenti de la direction de Carrefour Challenges confirme le 10 janvier 2008 que Rothschild & Cie, travaillerait bel et bien sur une cession des enseignes Dia et Ed, valorisées aux alentours de 4 milliards d'euros.

Même si "aucune décision n'a été prise", la banque d'affaires sonde toujours l'intérêt d'acquéreurs potentiels.

Le périmètre de Carrefour fait l'objet d'une réflexion entre le management et les actionnaires du groupe, menés par Colony Capital et Groupe Arnault.



prise, représentation syndicale, aménagement du temps de travail, mutuelle, réductions sur le magasin... les employés ne sont pas prêts à abandonner tous ces avantages, et notamment les primes diverses, qui représentent chaque mois entre 100 et 200 euros.

Sélection

Pire, certains ont l'impression d'avoir été « sélectionnés » pour faire partie du magasin cédé à la location-gérance.

« J'ai été muté il y a deux semaines ici sans que l'on ne me dise rien, j'ai vraiment l'impression d'être floué », s'agace Sylvain Chanoina.

D'autant que d'autres employés de ce même magasin avaient, eux, été mutés récemment vers d'autres villes...

Salariés vendus

Du côté de la direction, on fait valoir que la « cession de la force vive en même temps que le commerce est obligatoire ». Mais si le contrat en tant que tel est sauvegardé, les « avantages collectifs », à l'exception de la prime de fin d'année, sont exclus de la loi.

Entrave de la direction

Après avoir eu recours à des salariés en CDD pour faire fonctionner le magasin malgré la grève, en milieu de semaine dernière, ce qui constitue une entrave au droit de grève, la direction a envoyé des salariés venant d'autres magasins, où des CDD ont été embauchés pour suppléer les salariés envoyés à Chilly-Mazarin.

La situation était tendue car les vigiles ont tenté de débloquent les deux accès au parking du magasin obstrués par les grévistes avec un barbecue où brûlent des cagettes en bois.

Aucune négociation n'est pour l'heure entamée avec la direction.

La réponse est pourtant simple muter les salariés qui le souhaitent vers les magasins Ed qui sont à proximité.

Scandaleux !

138 000 salariés en France,

30 000 embauches chaque année

879 magasins ED en France

et il est impossible de garder 6 salariés.

On vend le magasin et les salariés avec, sans leur donner la possibilité de rester dans le groupe.

Vous trouvez ça humain Mr Duran !

Abus de Franchise au sein de l'enseigne ED.

La direction prévoit de basculer 10 magasins intégrés en franchise en 2008. (magasins à forte rentabilité) 4 régions et 4 conseillers de franchise sont ainsi créés.

Lors du dernier comité de groupe la DRH de ED a présenté les projets d'extension de la franchise chez ED.

Aujourd'hui, ED, entreprise créée en 1978, compte près de 900 magasins. La première franchise ED date de Mai 2002. Au 31/12/2006, 57 magasins ED sont en franchise, soit 6% du parc pour 4% du CA

ED considère que la franchise est un facteur de développement. L'entreprise veut maintenant mettre en location gérance des magasins intégrés pour les confier à un franchiseur.

ED ne parle que de rentabilité. « Si la franchise nous fait gagner de l'argent, nous le ferons ». A aucun moment la direction ne parle du sort des salariés qui perdront ainsi les accords ED et se retrouveront avec un petit patron. Qu'ils s'estiment heureux de conserver leur emploi !!

La CFDT s'oppose à cette stratégie anti-social. Il est une chose d'accroître le parc de magasin en s'alliant avec des franchisés, il en est une autre de passer en franchise des magasins intégrés.

La CFDT rappelle que Promocash a commencé de la même manière, résultat tous les magasins sont aujourd'hui en franchise et on se pose des questions sur l'avenir des 12 magasins restants !

Article paru dans L'Hyper n°254/07 du 15 décembre 2007

Grève de la faim

*Une entreprise
ridicule
mais aussi
déshumanisée.*

*Moins de
pub, plus
d'acte !*

*Ce n'est plus
10 magasins
mais 138 ma-
gasins ED
qui passe-
raient en
franchise en
2008*



**Las d'être méprisé, las de ne pas être
entendu dans ses demandes, las de ne
pas trouver d'interlocuteur**

**Philippe, Adjoint au chef du ma-
gasin ED de CHILLY-MAZARIN
plante sa tente devant le magasin
et se met en grève de la faim.**

Le gréviste de la faim y passera la nuit.

Ses deux collègues se relaient pour rester avec lui.

**Alors que ce matin l'entreprise an-
nonce dans la presse qu'elle veut
créer le "temps complet choisi"
pour les temps partiel, qu'elle an-
nonce 8000 embauches en CDI.**

Elle ne trouve pas 6 postes chez ED



Un homme en grève de la faim

Un salarié d'un magasin Ed de Chilly-Mazarin (Essonne), qui doit être vendu à un indépendant franchisé, a commencé ce matin une grève de la faim pour demander le maintien du magasin dans le groupe Carrefour, a-t-on appris de source syndicale.

Sur les six salariés du magasin qui avaient cessé le travail il y a 10 jours, trois, dont le gréviste de la faim, poursuivaient jeudi le mouvement, selon Alexandre Torgomian, délégué central CFDT.

Une tente a été installée devant le magasin, a-t-il précisé. Le gréviste de la faim projette d'y passer la nuit. Ses deux collègues devraient se relayer pour rester avec lui.

Selon la CFDT, la transaction, qui doit prendre effet le 11 mars, se traduira par la perte d'avantages (titres restaurant, prime de vacances, participation et intéressement) que leur accorde l'enseigne discount du groupe Carrefour.



Edition spéciale MARS 2008

CFDT ED.COM

LA SOURCE LETTRE D'INFORMATION INDISPENSABLE QUI DE SOUCHE PRATIQUEMENT DE VOS DROITS.

Notre volonté :
Vous aider à y voir plus clair en nous aidant à réfléchir.

Les salariés de ED CHILLY-MAZARIN déclarent leur désobéissance à la grève !

NON, NON, NON, A T'IL DIT !!! VOUS REPRENEZ LE TRAVAIL ET... ..VOUS N'AUREZ RIEN !!!!

Avant de lire, place à l'action !

Après l'annonce hier matin de la vente du magasin à un indépendant, les salariés de ED CHILLY-MAZARIN ont décidé de déclencher la grève de la faim.

Si les salariés s'ils perdent l'appartenance au groupe CARREFOUR et les avantages sociaux qu'ils ont bien mérités : la mutuelle, la participation, l'intéressement.

Enfin à protester alors qu'habituellement il n'y a même pas de surveillance sur ce magasin, les salariés ont décidé de protester.

Nous pensons que cet acte de désobéissance est le seul moyen de faire entendre nos revendications.

Précisons, nous demandons à la direction de garder l'enseigne de ce magasin et de lui assurer dans d'autres magasins de la région le même niveau de service.

Mais, ce n'est pas tout, la location du magasin est un problème majeur, et cela peut entraîner sur des opportunités commerciales. Pour notre part, nous pensons qu'un accord qui nous donne le droit de ne pas se permettre de faire de l'enseigne et de l'intéressement à la vente.

C'est pour toutes ces raisons que les salariés ont décidé de déclencher la grève de la faim. Non pas pour demander des augmentations, mais pour réclamer l'entretien à leur niveau professionnel.

Si nous ne sommes pas écoutés, la grève de la faim continuera.

De même, les méthodes utilisées par la direction dans ce conflit sont inadmissibles et méritent d'être dénoncées et respectées les salariés.

Une mobilisation de tout vos délégués CFDT pour faire entendre votre voix...

Coordonnées des délégués CFDT :

- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33
- Délégué CFDT : 06.83.71.30.33

Chilly-Mazarin

La grève se durcit chez Ed

CELA FAIT désormais une semaine que le magasin Ed situé rue d'Athis à Chilly-Mazarin est perturbé par une grève. En cause : le projet de cession du supermarché en location-gérance à un indépendant. Pour les employés (dont quatre sur six sont en grève), cela signifie la perte de tous les avantages liés à l'appartenance à un groupe d'envergure, Ed étant propriété du groupe Carrefour. Titres restaurant, aménagement du temps de travail et surtout primes diverses, tous les petits « plus » des employés — à l'exception de la prime de fin d'année — risquent de passer à la trappe. Depuis vendredi, les grévistes sont montés en pression, campant devant le magasin avec leur barbecue, bloquant les accès au parking et perturbant les livraisons. Et ils promettent un durcissement du mouvement. « La direction est venue pour nous dire qu'elle refusait de transférer les employés vers d'autres magasins, comme nous le réclamons. Nous



CHILLY-MAZARIN, SAMEDI MATIN. Les employés en grève contre le rachat du magasin réclament leur transfert vers d'autres boutiques. (L.P./L.C.)

resterons jusqu'à obtenir satisfaction », annonce Alexandre Torgomian, du syndicat CFDT. Des membres du groupe Carrefour, dont

la lutte récente à Marseille a permis d'inscrire leurs conditions de travail à l'agenda politique, devraient les rejoindre.

L.C.

LUNDI 25 FEVRIER 2008



Scoop !

**La CFDT a
trouvé la
poubelle**

**La gazette des délégués
CFDT Carrefour**

L'Hyper !